

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DROME  
ARRONDISSEMENT DE DIE

=====

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX**  
**(S.M.P.A.S.)**

=====

=====

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 15  
Nombre de Conseillers en exercice : 15  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 14

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le comité syndical, convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de Mirabel et Blacons, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

Date de convocation : 18 septembre 2023

Présents : Jean-Philippe ROCHE, Julie MEURANT, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Jean-Paul DEVILLE, Fabien SYLVAIN, Denis BENOIT, Denis MARLHENS, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurence ALGOUD, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Denis GAUDIN

Absents excusés : Richard GUIELMINI, Sébastien CHOUPAS, Frédéric TRON

Absents : Sylvain FRANCOIS.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 15

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Philippe ROCHE

---

**Objet : Admissions en non-valeur et créances éteintes de titres des recettes des années 2016 à 2023 sur la M 49**  
**N°2023-09-23-05**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Syndical des courriers de Madame la Trésorière de Crest qui sollicite l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Sur le budget principal (61100) :

- 4 873.24 euros à l'article 6541 ANV du 23/08)
- 2 271 euros à l'article 6542. (856.18€ + 559.68€ + 855.14€)

Sur le budget annexe (61102) :

- 306.94 euros à l'article 6541 (ANV du 23/08/23)
- 574.46 euros à l'article 6542 (173.06€ + 65.24€ + 94.78€ + 241.38€)

Le Comité Syndical se prononce favorablement à l'UNANIMITE (1 abstention : Philippe BERNA) pour

- Admettre en non-valeur les créances suivantes,
- Autoriser Monsieur le Président à procéder au mandatement,
- Signer tout document relatif à cette affaire. Il dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conforme au registre des délibérations,  
Mirabel et Blacons, le 28/09/2023

Le Président  
**Gilles MAGNON**

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le :28/09/2023  
et publication le :28/09/2023, Le Président

